Envoyé en préfecture le 20/11/2026
Reçu en préfecture le 20/11/2026
Publié le
ID : 056-215601493-20261116-D2026_101-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2026-101

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Présents : 20
Votants : 20

L'an deux mil vingt-six
Le 16 Novembre
Le Conseil Municipal de la commune de NOYAL-MUZILLAC

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
A la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Patrick BEILLON

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 Novembre 2026

PRÉSENTS : M. LOYER, Mme NEVES, M. GUENEGO, Mme GROGNO, MM. MAHE, ORJEBIN, Mme VIENNE CHAUMETTE, M. BERNIER, Mmes GUIHO, JEHANNO, BOCENO, MM. DAVID, REBELO, Mme NICOL, M. MOESSARD, Mmes LAUNAY, LE BEL, M. LE KERNEC, Mmes MICHAUD

ABSENTS EXCUSÉS : MM. ALONSO, DANIEL Mme ROBERT

SECRÉTAIRE : Mme Gaëlle GROGNO

OBJET : SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC) – RAPPORT 2025 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE

Monsieur LOYER présente le Rapport 2025 sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif (RPQS SPANC) d'Arc Sud Bretagne.

Il rappelle que depuis le 1er janvier 2019, la Communauté de Communes assure la gestion de l'Assainissement Non Collectif en régie directe sur l'ensemble des 12 communes de son territoire : Ambon, Arzal, Billiers, Damgan, La Roche-Bernard, Le Guerno, Marzan, Muzillac, Nivillac, Noyal-Muzillac, Péaule et Saint-Dolay.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2224-5, L.1411-13 et D.2224-1), le Président est tenu de présenter au Conseil Communautaire le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif destiné notamment à l'information des usagers.
Cette disposition a pour but de renforcer la transparence et l'information sur la gestion de ce service.

Ce rapport est ensuite mis à disposition du public, dans les locaux de la Communauté de Communes, dans les quinze jours suivant sa présentation devant le Conseil Communautaire.
Il doit également être présenté pour information à chaque Conseil Municipal des communes membres.
Un exemplaire est également adressé au représentant de l'Etat pour information.
Les principaux éléments de ce rapport, joint en annexe, font apparaître les indicateurs techniques et financiers réglementaires de ce service.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le conseil municipal, **à l'unanimité des suffrages exprimés :**

- **Prend** acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'Assainissement Non Collectif au titre de l'année 2025, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

MAIRIE DE NOYAL-MUZILLAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
56 Morbihan

Pour copie conforme
Le Maire,
Patrick BEILLON